

# PRIX BIOSANTÉ

## EUORÉGIONAL 2024

### CAHIER DES CHARGES

01	Objet.....	2
02	Territoires éligibles .....	3
03	Thèmes.....	3
04	Entités bénéficiaires .....	4
05	Montant et financement.....	4
06	Présentation et calendrier.....	4
	A · Calendrier .....	4
	B · Candidature et documents.....	4
07	Procédure d'évaluation.....	5
08	Critères de sélection.....	5
	A · Phase de présélection .....	5
	B · Phase de Pitching .....	6
09	Remise du prix .....	6
10	Communication .....	6
11	Litiges .....	6
12	Informations et contact.....	6

Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un *Groupement européen de coopération territoriale* créée le 12 décembre 2011, dont l'objectif est de promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional, tout en favorisant les échanges en son sein.

La deuxième édition du Prix BIOSANTÉ Eurorégional 2024 vise à promouvoir des projets de coopération dans le secteur de la santé entre les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté Autonome du Pays Basque et de la Communauté Autonome de Navarre.

## 01 | OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions du Prix BIOSANTÉ Eurorégional 2024 dans le cadre des 9<sup>e</sup> Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (8RNAEN) qui se tiendront à Bordeaux les 19 et 20 novembre 2024.

Ce prix vise à promouvoir le développement d'entreprises dans le secteur de la santé dans l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine Euskadi Navarre. Les projets seront évalués principalement sur la base de leur degré d'innovation, de leur potentiel de croissance et de leur lien avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre.

Pour l'édition 2024, le prix sera décliné en deux catégories :

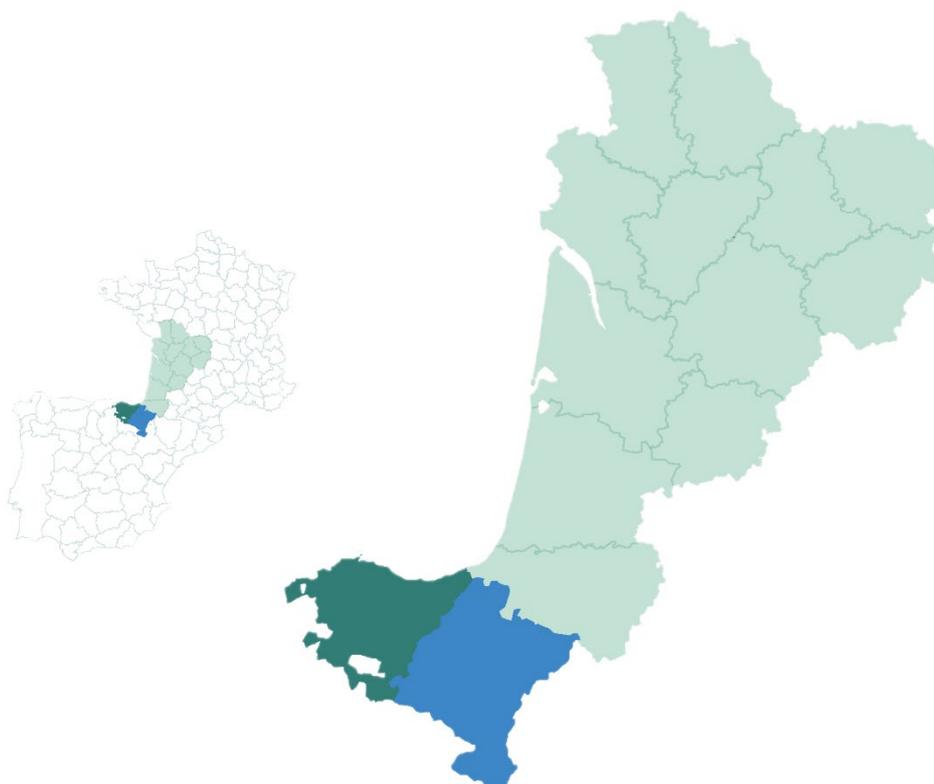
- **Biopharma**
- **Technologies de la santé.**

Cette procédure de soutien aux acteurs des trois territoires est dotée d'un budget de 6 000 euros. La dotation globale de ce prix est prévue au budget du GECT pour l'année 2024.



## 02 | TERRITOIRES ELIGIBLES

Les partenaires des trois territoires de l'Eurorégion (Nouvelle-Aquitaine, Euskadi et Navarre) sont éligibles.



## 03 | THEMES

En 2024, deux catégories ont été définies :

- Biopharma
- Technologies de la santé.

Les entreprises peuvent se porter candidates dans un seul ou dans les deux secteurs, Biopharma (pharmacie, biotechnologie, dermatologie, cosmétique...) et Technologies de la santé (dispositifs médicaux, e-santé, diagnostics in vitro...), en soumettant des candidatures séparées.

L'amélioration de la **connaissance mutuelle** et la **création de réseaux** sont des défis que le GECT Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre souhaite relever de manière transversale en organisant ce prix.





## 04 | ENTITES BENEFICIAIRES

Les entités bénéficiaires éligibles sont les **PME** (telles que définies à l'annexe I du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission) ayant leur siège social et/ou leur domicile fiscal dans les territoires éligibles, à savoir la région Nouvelle-Aquitaine, la communauté autonome d'Euskadi ou la communauté autonome de Navarre.

Les **personnes physiques** sont exclues de cet appel à candidatures.

Les candidats qui seront sélectionnés comme finalistes devront assurer la présence d'un représentant de l'entreprise aux 9<sup>e</sup> Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (9RNAEN), pour la séance de pitching qui aura lieu à Bordeaux le 20 novembre 2024..

## 05 | MONTANT ET FINANCEMENT

La dotation globale de ce prix est fixée à 6 000 euros, soit 3 000 euros pour chaque catégorie (Biopharma et Technologies de la santé).

## 06 | PRESENTATION ET CALENDRIER

### A · CALENDRIER

Le calendrier de cet appel à candidatures est le suivant :

<b>16 septembre 2024</b>	Ouverture de l'appel
<b>25 octobre 2024</b>	Clôture de l'appel
<b>08 novembre 2024</b>	Communication des entreprises sélectionnées pour les pitches
<b>20 novembre 2024</b>	Pitch à la 9 <sup>e</sup> édition des Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (9RNAEN), à Bordeaux Sélection des entreprises lauréates

La période de candidature sur le site web de l'Eurorégion est ouverte du 9 septembre au 18 octobre 2024 à 12 h. Les demandes soumises après le 18 octobre 2024 à 12 h seront rejetées.

L'organisation se réserve le droit de prolonger le délai de candidature.

**En cas de dossier incomplet, le candidat disposera d'un délai de 7 jours à compter de la date de notification pour fournir les pièces manquantes.** Si la documentation demandée n'est pas soumise dans ce délai, la demande sera automatiquement rejetée.

### B · CANDIDATURE ET DOCUMENTS

Les projets au format télématique doivent être déposés sur le site web de l'Eurorégion ([www.euroregion-naen.eu](http://www.euroregion-naen.eu)), en remplissant le formulaire électronique et en soumettant le document suivant

- Pitch Deck

La présentation des projets et le **pitch deck peuvent se faire en basque, en espagnol ou en français**. L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre ne prend pas en charge les frais (traduction, affranchissement, conception graphique, etc.) qui pourraient résulter du montage et de la présentation des projets.

Un accusé de réception sera envoyé à la fin de la procédure d'inscription sous la forme d'un message électronique. Les dossiers papier ne sont pas acceptés.

## 07 | PROCEDURE D'EVALUATION

L'évaluation des dossiers soumis à l'appel à projets se déroulera en plusieurs phases :

1. Phase de vérification des critères d'admissibilité des candidatures.
2. Phase de présélection des candidatures qui pourront faire un *pitch*, le 20 novembre, aux 9<sup>e</sup> Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (8RNAEN) qui se dérouleront à Bordeaux .
3. Phase de *pitching* et de sélection par le Comité de sélection le jour des 9<sup>e</sup> Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (9RNAEN) qui se tiendront à Bordeaux le 20 novembre 2024.

## 08 | CRITERES DE SELECTION

### A · PHASE DE PRESELECTION

Le comité de présélection, composé de représentants de chacun des organismes suivants : **ALLIS-NA, NHC, BHC, et l'Eurorégion**, sera chargé de sélectionner **3 entreprises de chaque région** parmi tous les projets soumis et recevables.

Les critères d'évaluation de la présélection seront basés sur l'attribution de 100 points, comme suit :

- ✓ Caractère innovant et disruptif. 30 points
  - Répondre à un besoin médical
  - Proposition de valeur
  - Analyse concurrentielle
- ✓ Potentiel de croissance / compétitivité. 30 points
  - Modèle d'entreprise
  - Engagement en faveur du développement durable
  - Plan de développement
  - Équipe
  - Données financières du formulaire d'inscription (facturation, bilan et contrats)
- ✓ Étape importante franchie au cours des 18 derniers mois. 20 points
  - Réalisations
- ✓ Stratégie de développement international. 20 points
  - Stratégie de développement international
  - Coopération eurorégionale

La décision du comité de sélection sera communiquée à la fois aux responsables des projets sélectionnés et à ceux des projets rejetés.

## **B · PHASE DE PITCHING**

Les projets sélectionnés seront présentés à un jury de professionnels et d'experts (entre 3 et 6 personnes), lors des 9<sup>e</sup> Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (9RNAEN) qui se tiendront à Bordeaux le 20 novembre 2024. Une personne responsable de l'entreprise au moins doit être présente. La durée du pitch ne doit pas excéder 6 minutes. Les entreprises gagnantes seront choisies par le jury. Cette présentation se fera en format libre, en espagnol, en basque ou en français.

Les représentants des entreprises doivent soumettre la présentation à utiliser lors de la session de pitch du prix BIOSANTÉ EURORÉGIONAL 2024 avant la date limite qui sera déterminée par les organisateurs des rencontres.

## **09 | REMISE DU PRIX**

L'entreprise lauréate devra fournir les documents supplémentaires suivants :

- Numéro de TVA ou SIRET
- RIB ou certificat de compte bancaire au format SEPA (IBAN, BIC) signé par l'autorité bancaire.

## **10 | COMMUNICATION**

Les entités bénéficiaires doivent obligatoirement **inclure les logos du GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre**, ainsi que la **mention du prix** dans toute action de communication y afférente.

Les entités organisatrices et collaboratrices des 9<sup>e</sup> Rencontres Biosanté Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (9RNAEN) se réservent le droit de publier la liste des finalistes et des entreprises lauréates par le biais de différents médias.

## **11 | LITIGES**

Les présentes règles sont régies et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application des clauses du présent accord, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige est soumis à la juridiction territoriale compétente.

Les versions en français et en basque du présent document font également foi.

**La candidature au Prix BIOSANTÉ Eurorégional édition 2024 implique l'acceptation de son règlement.**

## **12 | INFORMATIONS ET CONTACT**

Les documents officiels de l'appel et d'autres éléments importants pour la préparation d'une candidature sont disponibles sur le site web de l'Eurorégion : [www.euroregion-naen.eu](http://www.euroregion-naen.eu) :

L'Eurorégion ne peut garantir la validité des documents téléchargés à partir d'autres sites web.

**Vous pouvez contacter la personne responsable de l'appel à candidatures :**  
[leyre.azcona@euroregion-naen.eu](mailto:leyre.azcona@euroregion-naen.eu) / [+33 6 32 20 13 43](tel:+33632201343)